



Vigilance attentats : les bons réflexes

**ATTENTIFS
ENSEMBLE**



Ce guide intègre des dispositions spécifiques liées à l'application de l'état d'urgence sur le territoire national.



Rassemblements et manifestations

La commune de Morigny Champigny rappelle aux associations et organisateurs de manifestations, que les consignes de vigilance et mesures de sécurité prévues dans le plan VIGIPIRATE doivent être appliquées et adaptées à la sensibilité et à la taille de chaque événement.



Sécurisation des manifestations, des lieux face aux risques d'attentat

Sensibiliser les utilisateurs des infrastructures communales aux mesures de vigilance, aux modes de transmission de l'alerte et aux réactions à adopter.

Parce que la **vigilance** concerne tout le monde et implique tous les acteurs de notre pays, aucun citoyen n'est à l'abri d'un risque et peut participer d'une façon ou d'une autre, à éviter le pire.



Comme toutes les communes nous sommes confrontée à la menace terroriste qui frappe notre pays. Nous devons nous préparer et nous protéger contre toute éventualité.

Une bonne organisation préalable au sein des bâtiments municipaux ainsi qu'une réaction adaptée de l'ensemble des organisateurs peuvent permettre de sauver des vies.

Ce guide de bonnes pratiques, à destination des présidents d'association et organisateurs de manifestations, a vocation à présenter les comportements individuels et collectifs à adopter en cas d'attaque.

Il fournit des indications simples et précises pour préparer leurs manifestations en toute sécurité à réagir au mieux!



1 - Organiser la sécurité d'un évènement !



C'est prendre les **précautions** nécessaires pour pouvoir plus facilement gérer une situation de crise à laquelle on s'est préparée.

- faire restreindre ou interdire le stationnement ou la circulation aux abords immédiats ;
- en l'absence de clôture, délimiter la zone de rassemblement par l'installation de barrières (sans réduire la capacité d'évacuation du public) ;
- envisager l'installation d'obstacles pour prévenir l'action d'un véhicule-bélier sans nuire aux capacités d'intervention des secours ;
- s'assurer de la bonne surveillance des accès livraison en amont de la manifestation ;



- éviter la concentration de public devant les accès du bâtiment accueillant une manifestation;
- renforcement du nombre d'agents de sécurité et sensibilisation de toutes les personnes, professionnelles ou bénévoles, chargées de la sécurité des rassemblements et manifestations;
- demande d'ouverture systématique des sacs et paquets;
- signalement immédiat aux services de police de tout événement suspect ou de toute personne au comportement suspect ou qui refuserait d'ouvrir son sac.



2 - Bien connaître les locaux !



Connaître la configuration du site : agencement des bâtiments, aménagement des espaces, cheminements et issues de secours.

Savoir auprès de qui signaler les comportements et situations inhabituels.

Connaître les moyens d'alerte propres à l'établissement.

Identifier les lieux de confinement et où se cacher éventuellement.

Identifier le mobilier utile pour se barricader et se protéger (tables, armoires).

Vérifier régulièrement la disponibilité et la vacuité des issues de secours.

Connaître son environnement extérieur : emprise du site, voisinage.



En cas de sensibilité particulière du rassemblement, filtrer les accès en organisant des points d'accès/filtrage au périmètre contrôlé :

- contrôle visuel des visiteurs en demandant à ceux ayant des vêtements amples, susceptibles de dissimuler une arme, de les ouvrir ;
- contrôle visuel des sacs et bagages. Toute personne refusant l'un de ces contrôles doit se voir interdire l'entrée de l'établissement.

Sur la voie publique, ces manifestations sont soumises à des restrictions qui peuvent être plus importantes selon les directives préfectorales.

Un contact avec la Police Municipale peut utilement aider les organisateurs dans leur appréciation du risque.





3 – Comment réagir ?



Identifiez la nature et le lieu de l'attaque :

Où ? Localisation (interne / externe au bâtiment public).

Quoi ? Nature de l'attaque (explosion, fusillade, prise d'otages...), type d'armes (arme à feu, arme blanche, explosifs...), estimation du nombre de victimes.

Qui ? Estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs...), attitude (assaillants calmes, déterminés...).



L 'alerte !

Appeler les secours uniquement en cas de besoin et décrire la situation, les agresseurs.





L 'alerte !



Indiquer son nom et prénom.

Préciser si l'on est victime ou témoin.

Donner un numéro de téléphone sur lequel on reste joignable.

Indiquer le lieu précis où se trouve l'urgence, en donnant l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.

Indiquer la nature du problème : accident de la circulation, attentat, état de la (les) victime, préciser l'état de conscience de la victime, ses types de blessure.

Il ne faut jamais raccrocher en premier, répondre aux éventuelles questions, et bien écouter les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours.



4 - Déterminer les réactions appropriées : que faire ?

Déterminez la réponse la plus appropriée à la situation en fonction des informations disponibles, des circonstances et de la configuration des lieux.

Dans tous les cas :

- déclenchez l'alerte, et la procédure de sécurité convenue (évacuation, confinement).

Si l'attaque est extérieure au site, il convient de privilégier la fermeture du bâtiment et le confinement des agents et des visiteurs au sein des locaux.

Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site, respectez les consignes de sécurité

s'échapper, s'enfermer, alerter.





S'échapper !

Condition 1 : être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2 : être certain de pouvoir vous échapper sans risque.

Dans tous les cas :

- restez calme ;
- laissez toutes vos affaires sur place ;
- ne vous exposez pas (se courber, se pencher) ;
- prenez la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- utilisez un itinéraire connu ;
- si possible, aidez les autres personnes à s'échapper ;
- prévenez / alertez les autres personnes autour de vous ;
- dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger.





S'enfermer !

Barricadez-vous au moyen du mobilier identifié auparavant.
Éteignez les lumières.

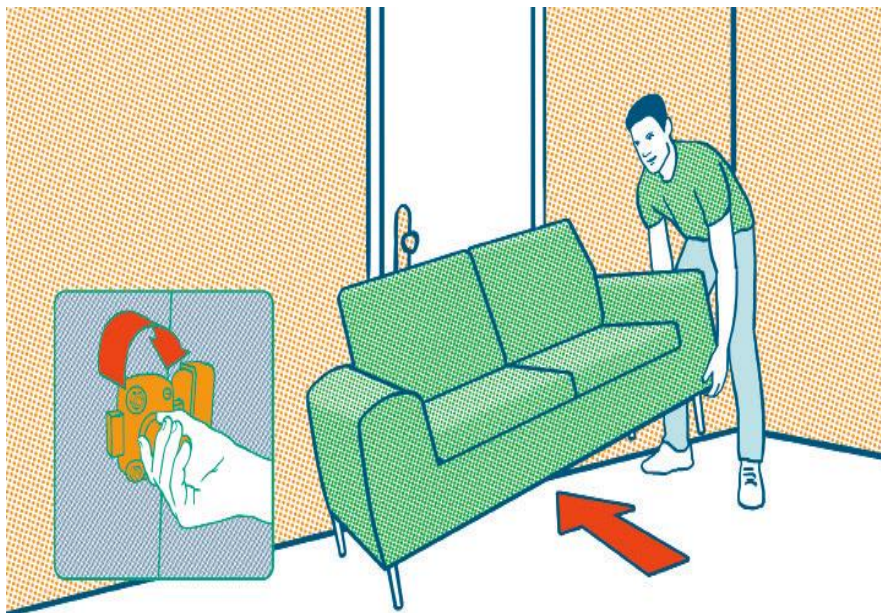
Éloignez-vous des murs, portes et fenêtres.

Allongez-vous au sol derrière plusieurs obstacles solides.

Faites respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).

Restez proche des personnes manifestant un stress et rassurez-les.

Attendez l'intervention des forces de sécurité.





A qui m'adresser si j'ai une question sur les mesures de sécurité ?

Pour toute question relative à la mise en œuvre des consignes de sécurité, vous pouvez joindre la Police Municipale par téléphone au **06 74 90 37 28** ou en mairie au **01 64 94 30 09**

